

RETURN BIDS TO:
RETOURNER LES SOUMISSIONS À:
Regional Manager/Real Property Con
Ontario Region, Tendering Office
12th Floor, 4900 Yonge Street
Toronto, Ontario
M2N 6A6
Ontario

SOLICITATION AMENDMENT
MODIFICATION DE L'INVITATION

The referenced document is hereby revised; unless otherwise indicated, all other terms and conditions of the Solicitation remain the same.

Ce document est par la présente révisé; sauf indication contraire, les modalités de l'invitation demeurent les mêmes.

Comments - Commentaires

THIS DOCUMENT CONTAINS A SECURITY
REQUIREMENT.

Vendor/Firm Name and Address
Raison sociale et adresse du
fournisseur/de l'entrepreneur

Issuing Office - Bureau de distribution
Regional Manager/Real Property Contracting/PWGSC
Ontario Region, Tendering Office
12th Floor, 4900 Yonge Street
Toronto, Ontario
M2N 6A6
Ontario

Title - Sujet STI, péage, électrique et éclairag	
Solicitation No. - N° de l'invitation T8032-130006/A	Amendment No. - N° modif. 002
Client Reference No. - N° de référence du client T8032-130006	Date 2014-07-03
GETS Reference No. - N° de référence de SEAG PW-\$PWL-027-1925	
File No. - N° de dossier PWL-3-36078 (027)	CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME
Solicitation Closes - L'invitation prend fin at - à 02:00 PM on - le 2014-07-15	
Time Zone Fuseau horaire Eastern Daylight Saving Time EDT	
F.O.B. - F.A.B. Plant-Usine: <input type="checkbox"/> Destination: <input checked="" type="checkbox"/> Other-Autre: <input type="checkbox"/>	
Address Enquiries to: - Adresser toutes questions à: Jackson, Dahlia	Buyer Id - Id de l'acheteur pwl027
Telephone No. - N° de téléphone (416) 512-5918 ()	FAX No. - N° de FAX (416) 512-5862
Destination - of Goods, Services, and Construction: Destination - des biens, services et construction: Passage frontalier international de la rivière Detroit Windsor (Ontario) Detroit (Michigan)	

Instructions: See Herein

Instructions: Voir aux présentes

Delivery Required - Livraison exigée	Delivery Offered - Livraison proposée
Vendor/Firm Name and Address Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur	
Telephone No. - N° de téléphone Facsimile No. - N° de télécopieur	
Name and title of person authorized to sign on behalf of Vendor/Firm (type or print) Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/ de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)	
Signature	Date

Modification n° 002

La présente modification vise à fournir les réponses à des demandes de clarification.

DEMANDE DE CLARIFICATIONS

- Q1. En ce qui concerne le Tableau des prix (Annexe C de la DDP), veuillez clarifier comment devrait se faire l'établissement des prix du poste 2.3. Cet article à montant forfaitaire doit-il inclure toutes les heures de l'expert-conseil liées aux consultations avec les intervenants pour les postes 2.1 et 2.2 seulement pour les études préparatoires, ou pour le projet au complet? Les dépenses doivent-elles être comprises dans cet article à montant forfaitaire ou sont-elles prises en compte à l'article 8.1? Veuillez nous éclairer à ce sujet.
- R1. Veuillez vous reporter à l'Annexe D – Formulaire de proposition de prix, paragraphe 5.1.2.3. poste 8.1 - Dépenses incidentes et frais de déplacement reliés aux postes 2.1 à 2.3.
- Q2. À la section IP18, au point 2, il est indiqué que Deloitte, à titre de conseiller du Canada pour le projet du PIRD, n'est pas autorisé à présenter une proposition dans le cadre de la présente DDP. Veuillez confirmer par la présente que tout sous-expert-conseil de l'équipe de projet de Deloitte est également inclus dans cet énoncé de conflit d'intérêt, et, si c'est bien le cas, veuillez indiquer de quels cabinets d'experts-conseils il s'agit.
- R2. La seule entreprise qui n'est pas autorisée à présenter une proposition en réponse à la présente DDP est Deloitte.
- Q3. Considérant qu'un soumissionnaire pourrait souhaiter inclure des « autres spécialistes » additionnels dans sa proposition, et que le taux pour de tels spécialistes n'ait pas besoin d'être indûment intégré aux taux du personnel régulier, comment ce poste pourrait-il être présenté afin de permettre cette possibilité, en incluant également toutes les heures d'effort requises?
- R3. Les autres spécialistes sont payés selon les postes 8.4 et 8.5. Ces deux postes sont payables en fonction d'une limitation des dépenses.
- Q4. Étant donné que le Canada a établi le nombre d'heures pour la conception préliminaire, et que les experts-conseils, en conséquence, ne participent à l'estimation de cet effort par rapport à ce qui représentera le niveau d'effort final réel, le tableau des prix est-il globalement censé être plutôt un outil d'évaluation et donc ne pas être considéré comme un moyen fixe de gérer le temps et les efforts du personnel?
- R4. À l'Annexe D – Formulaire de proposition de prix, la colonne 5 du Tableau des prix est intitulée Quantité totale estimative. Le coût total indiqué dans le Tableau des prix sera utilisé pour le processus d'évaluation.

-
- Q5. À notre connaissance, le contrat du projet relatif aux STI, aux systèmes de péage, aux systèmes électriques et au système d'éclairage pour le nouveau passage du pont Champlain a été octroyé pour une valeur de 1 094 217,08 \$ (selon le site Web achatsetventes.gc.ca). Le projet du PIRD semble, sous bien des aspects, être plus vaste dans sa portée et plus complexe, vu qu'il s'agit d'un passage frontalier important comportant deux points d'entrée et incluant toutes les complexités internationales qui y sont liées, notamment un nombre plus élevé d'intervenants, etc. Compte tenu de cela, dans quelle mesure la valeur contractuelle estimée (indiquée dans l'avis de projet) de 750 000 \$ à 900 000 \$ est-elle pertinente? S'attend-on à ce que les propositions puissent dépasser cette fourchette? Si cela est le cas, seront-elles tout de même prises en compte?
- R5. Toutes les propositions conformes seront évaluées. La Valeur estimative du contrat indiquée dans l'avis de projet n'est pas utilisée dans le processus d'évaluation.
- Q6. Le Tableau des prix fourni à l'Annexe C de la DDP comprend un nombre d'heures fixes pour les rôles de chacun pour la phase de la conception préliminaire. Ces heures sont-elles indiquées uniquement aux fins de l'évaluation?
- R6. À l'Annexe D – Formulaire de proposition de prix, la colonne 5 du Tableau des prix est intitulée Quantité totale estimative.
- Q7. Comment la quantité réelle des efforts requis pour effectuer une tâche, une fois qu'elle aura été établie, sera-t-elle approuvée? Le coût total du projet, à la fin du Tableau des prix, sera-t-il encore fixe?
- R7. Veuillez vous reporter à l'Annexe D – Formulaire de proposition de prix, poste 5.1.7.
- Q8. Quel est en gros l'ordre prévu de la conception préliminaire nécessaire (10 %, 20 %, 30 %, etc.), particulièrement en ce qui a trait à l'exigence de l'estimation des coûts de classe B?
- R8. 10 %.
- Q9. Étant donné que 35 % des points accordés pour l'évaluation technique sont attribués seulement pour les experts, alors que le pourcentage des heures attribuées à leurs rôles dans le Tableau des prix (<20 %) est notablement inférieur à celui des autres rôles (80 %), comment le reste de l'équipe complète sera-t-il évalué et noté? Après tout, il y a seulement 5 % pour l'organisation du projet, qui semblerait être la seule autre source de points à cet égard. Veuillez clarifier.
- R9. Seul le chargé de projet et les autres personnes clés affectées à la réalisation du projet sont évalués.
- Q10. Les livrables de ce projet seront-ils intégrés aux autres spécifications liées à l'approvisionnement et aux résultats propres au projet pour la DPrix/DDP globale du

projet du PIRD pour le pont, l'esplanade, les bâtiments et les routes d'accès? Ou bien les livrables STI de cette affectation feront-ils l'objet d'appels d'offres distincts?

- R10. Les livrables du présent contrat seront intégrés dans les documents de l'approvisionnement, notamment les spécifications des résultats propres au projet, pour la DPrix/DDP globale du projet du PIRD.
- Q11. L'équipe retenue sera-t-elle considérée comme étant l'équipe vers laquelle se tourner pour les travaux de surveillance technique de la conception contractuelle de la phase 3 et la phase de déploiement des éléments de STI, et du système de péage, du système électrique et du système d'éclairage?
- R11. Le proposant retenu sera choisi en fonction de la clôture financière de la DPrix/DDP de la phase 3 du projet du PIRD et pourrait devoir fournir une aide technique durant la phase de la demande de propositions.
- Q12. Le poste « Spécialiste en estimation de coûts » figure dans le Tableau des prix, mais comment les « autres spécialistes » sont-ils pris en compte dans le tableau?
- R12. Le besoin d'autres spécialistes pourrait être établi à un certain moment durant la période du contrat. Veuillez simplement fournir un taux de majoration ferme.

Toutes les autres modalités de la demande de soumissions demeurent inchangées.